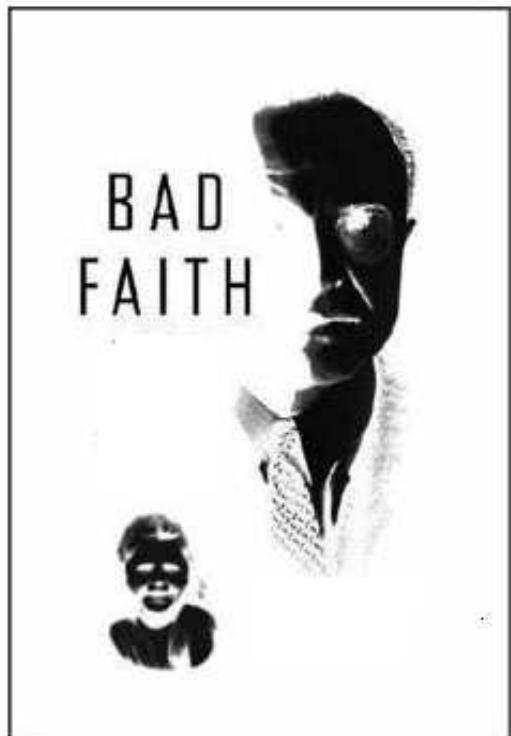


CONFÉRENCE

Loïc VILLERBU

« AU RISQUE DE LA MAUVAISE FOI
Quelques interrogations à propos des auteurs d'agressions à caractère sexuel »



ENTREE LIBRE ET GRATUITE
Jeudi 15 janvier 2015 à 20 h 30

IFSI du Centre Hospitalier Gérard Marchant
134, route d'Espagne - 31057 TOULOUSE Cedex 9

Dès lors que quiconque se trouve désigné comme auteur ou qu'il lui soit imputé une conduite peu recommandable il se trouve pris dans un usage qu'il a pu faire de lui-même et des autres. En psycho-criminologie lorsque cet usage se définit dans les limites non autorisés de la loi, ce sont des pratiques infractionnelles ou criminelles qui seront identifiées.

En l'occurrence ici le droit pénal définira des comportements abus d'autorité, des abus de confiance et/ou de faiblesse, la vulnérabilité, etc. ; escroquerie, harcèlement, etc. en sont des référents clés dans l'espace des biens, de la morale ou de la sexualité. Dans tous les cas il s'agit de détournement, dans un contexte contractuel explicite. Parler d'abus d'usages explicite très clairement que les comportements dont ces pratiques ont usé, sont anthropologiquement prêts à l'emploi, et selon des opportunités dont certaines sont illégales.

Aucune invention dans ces pratiques mais le recours à ce qui est déjà là. Pour aller au-delà de ces renvois bruts au champ pénal, dont le texte est positif, la clinique criminologique va développer les notions de climats et d'ambiance en tant matières spécifiques et objets de marges d'infraction, de l'un et l'autre des abus. L'autorité est au climat ce qu'est la séduction à l'ambiance, l'une ou l'autre peuvent être perverties. Défi et déni ordonneront des manières de faire et une attente particulière -de celui qui en est l'objet (la possible victime), -pour celui qui accuse (le possible accusateur), d'avoir usé de telles manœuvres tribulatoires - pour celui qui en est accusé (l'auteur devenu acteur, les stratagèmes accumulés dans le recours à l'acte et les stratégies de décriminalisation). Parions que la future victime, dans les situations d'agression à caractère sexuel, fera l'objet, par l'auteur, de pratiques qui mettront en œuvre les problématiques soulevées dans le rapport fondamental, au consentement/dissentiment/assentiment et à l'aveu. C'est là que se réalisent les ruptures (franchissement, transgressions, etc.) avec le double potentiel pulsionnel qui leur est propre : une addiction liée à une indifférenciation soi-autrui, réinventée, objet de découvertes inassimilables, en abyme. Ce que les opportunités, ou les aléas, ont mis à nu aura désormais un destin singulier. Bien au-delà on s'en doute, il s'agit de tout un système hétérogène de croyances et d'axiomatique personnelle. Ethique et cliniques (diagnostique, thérapeutique, éducative et judiciaire et médicale) se conjuguent ici, avec les normes du droit pénal, quand celui-ci devient une référence parmi d'autres.

L.M. Villerbu. Professeur émérite de psychologie. Université Rennes II / Université Paris V.

Inscriptions souhaitées à :

CRIAVS Midi-Pyrénées 7, rue du Colonel Driant - 31400 TOULOUSE

Tél : 05 61 14 90 10 / 05 61 14 90 11 Fax : 05 62 17 61 22 Courriel : criavs-mp@ch-marchant.fr



Centre Universitaire de
Formation et de Recherche
Jean-François Champollion